

Le CNR en appelle au financement participatif



Comité National Routier

Le financement du CNR est quasi exclusivement adossé à une subvention ministérielle qui ne cesse de baisser : -20 % depuis 2009. Aujourd'hui, le CNR n'a plus les moyens de financer la modernisation urgente de son site internet et de ses dérivés mobiles, seuls medias de diffusion de ses travaux. Le site web du CNR contient toutes les informations utilisées par les entreprises au

quotidien : indices, études, simulateurs, analyses graphiques, etc. Ce type de site est complexe, onéreux et doit impérativement être refondé régulièrement.

Les instances du CNR ont examiné toutes les possibilités de diversifier son financement : site payant pour les utilisateurs, publicité ou parrainage, taxe, etc. Mais toutes ces solutions bloquent. Il reste les dons, solution qui respecte le volontariat des financeurs et l'indépendance du CNR. Pour tous les utilisateurs du site web CNR, qu'ils soient transporteurs, fournisseurs, chargeurs, institutionnels, chercheurs, particuliers, c'est le moment de s'engager pour prolonger cet outil collectif utile à la profession.

L'objectif de dons pour cette opération est de 400 000 euros.

Le CNR est habilité à recevoir des dons déductibles des impôts et à délivrer des reçus fiscaux. Les entreprises et les institutions donatrices ont droit à une réduction de leur impôt sur les sociétés de 60 % du montant du don. Les particuliers ont droit à 66 % en réduction de leur impôt sur le revenu.

Toute l'information utile et les moyens de paiement sont à retrouver sur www.cnr.fr , sur une page dédiée au financement participatif.

Faire un don au CNR : <http://www.cnr.fr/Financement-participatif>

Contact presse :
Alexis GIRET, directeur : 06 68 38 51 42